Karapatt
passionnément montagne

Conditions générales *Karapatt*

1. Champ d'application

Karapatt (ci-après : « le prestataire ») conduit des randonnées pédestres et en raquettes, propose des formations et organise des événements en lien avec la nature et la montagne. Ces différentes activités sont désignées ci-après sous le terme « prestations ».

Le ou la participant(e), la personne ou la société qui représente un groupe de personnes (ci-après : « le client ») souhaite prendre part à l'une des activités proposées par Karapatt.

Les présentes conditions générales régissent les rapports entre le prestataire et le client, dans le cadre des prestations fournies par le prestataire au client.

2. Modalités d'inscription

L'inscription à une prestation se fait en ligne sur le site www.karapatt.ch, par email ou par téléphone.

Le client reçoit une confirmation par email à sa demande d'inscription. A partir de ce moment, l'inscription est considérée comme ferme.

L'inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales, qui font partie intégrante du contrat entre le participant et le prestataire.

3. Conditions de participation

Chaque client s'informe des capacités nécessaires pour participer à une prestation, et veille à remplir les exigences physiques requises.

Le client déclare être en bonne santé et être capable de réaliser l'activité prévue. Il doit le cas échéant avertir le prestataire de tout problème physique ou psychique de nature à interférer avec le déroulement de l'activité prévue.

Le client reconnaît par ailleurs disposer de l'équipement nécessaire à la prestation, selon les recommandations du prestataire.

La participation à une prestation exige en outre de chaque client une attitude responsable, bienveillante, tolérante et respectueuse envers les autres clients et le prestataire.

Si le client ne remplit pas ces conditions, le prestataire peut décider de l'exclure, avant ou pendant l'activité, sans droit à un remboursement.

Karapatt
passionnément montagne

3. Prix et modalités de paiement

Sauf indication contraire, les prix des prestations sont indiqués en francs suisses, et par personne.

Les prestations comprises et/ou exclues du prix indiqué, ainsi que les modalités de paiement, sont mentionnées dans le descriptif de l'activité ou l'offre proposée.

4. Annulation

4.1 Annulation de l'activité par le client après inscription confirmée

Toute annulation doit être annoncée par écrit (email, courrier, SMS) au prestataire et confirmée par ce dernier.

Le montant retenu est de :

- Plus de 30 jours avant le début : CHF 80.- pour les frais de traitement.
- 30 à 21 jours avant le début : 30% du prix.
- 20 à 11 jours avant le début : 50% du prix.
- 10 à 0 jours avant le début : 100% du prix.

Si un participant est absent ou interrompt prématurément sa participation à une randonnée, il n'a pas droit à aucun remboursement.

4.2 Annulation de l'activité par le prestataire

Dans des situations exceptionnelles (par exemple, grand danger d'avalanches, mauvais temps, maladie, etc.), le prestataire peut annuler les activités à un délai très court. Les montants déjà payés seront remboursés intégralement. Toute autre demande est exclue.

En cas d'annulation du voyage pour cause de force majeure (guerre, catastrophe naturelle, etc.), il n'y a pas de droit au remboursement.

Si le nombre de clients minimal n'a pas été atteint, le prestataire peut annuler l'activité, ou proposer au client le maintien de l'activité, moyennant une majoration du prix.

5. Responsabilité

Le prestataire offre au client la plus grande sécurité possible. Cependant, les dangers particuliers inhérents aux activités en extérieur et en montagne font qu'un risque résiduel ne peut être exclu.

Par son inscription, le client déclare avoir compris et accepté ces risques.

La responsabilité du prestataire est notamment exclue en cas de négligence légère, de faute du client, de faute de tiers, de force majeure.

Le prestataire n'est pas responsable du vol, de la perte ou de la détérioration du matériel du client ou du matériel loué.

6. Assurance

Les assurances accident, maladie, rapatriement, sauvetage, responsabilité civile et vol sont à la charge du client.

L'adhésion à la REGA et l'assurance annulation sont recommandées.

7. Protection des données

Le prestataire garantit une gestion confidentielle de toutes les données du client.

La transmission de ces dernières à des tiers est exclue.

7. Droit applicable et for juridique

Les relations contractuelles entre le prestataire et le client sont soumises au droit suisse.

Est déterminée comme seule compétente la juridiction du domicile professionnel (Genève) du prestataire.

Genève, octobre 2026